

Conditions générales

1- La participation aux activités est ouverte aux jeunes à jour de leur cotisation du local jeunes pour l'année 2015. Elle s'élève à 10€ par jeune.

2- Inscriptions au Centre Social.

Vous avez besoin du carnet de santé, de votre n°allocataire CAF et/ou MSA et de sécurité sociale, du règlement des activités, l'attestation d'assurance «individuelle accident» de votre enfant.

3- Assurance

Le Centre Social a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de GROUPAMA. Si l'assurance scolaire de votre enfant pour l'année 2014/2015 ne prend pas en compte les temps extrascolaires, le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé vous conseille vivement de souscrire une assurance «individuelle accident» auprès de votre compagnie.

4- Engagement

La participation à cet accueil implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

5- Encadrement

Il est assuré par Marianne ROCHET, Anthony JARRY et des animateurs diplômés en respect des taux d'encadrement exigés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 72

6- Conditions d'annulation pour les animations ados :

En cas d'absence le jour de l'animation ou d'annulation dans les trois jours précédents, il restera à votre charge 100% du montant dû, sauf sur présentation de justificatifs (certificat médical...). Le Centre Social se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (manque d'inscriptions, condition météo), de modifier ou d'annuler les animations prévues.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER LE CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LUCE

AU 02 43 40 92 76

Ou centresocial.legrandluce@wanadoo.fr

Conditions générales

1- La participation aux activités est ouverte aux jeunes à jour de leur cotisation du local jeunes pour l'année 2015. Elle s'élève à 10€ par jeune.

2- Inscriptions au Centre Social.

Vous avez besoin du carnet de santé, de votre n°allocataire CAF et/ou MSA et de sécurité sociale, du règlement des activités, l'attestation d'assurance «individuelle accident» de votre enfant.

3- Assurance

Le Centre Social a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de GROUPAMA. Si l'assurance scolaire de votre enfant pour l'année 2014/2015 ne prend pas en compte les temps extrascolaires, le Centre Social de la Communauté de Communes de Lucé vous conseille vivement de souscrire une assurance «individuelle accident» auprès de votre compagnie.

4- Engagement

La participation à cet accueil implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.

5- Encadrement

Il est assuré par Marianne ROCHET, Anthony JARRY et des animateurs diplômés en respect des taux d'encadrement exigés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 72

6- Conditions d'annulation pour les animations ados :

En cas d'absence le jour de l'animation ou d'annulation dans les trois jours précédents, il restera à votre charge 100% du montant dû, sauf sur présentation de justificatifs (certificat médical...). Le Centre Social se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (manque d'inscriptions, condition météo), de modifier ou d'annuler les animations prévues.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER LE CENTRE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LUCE

AU 02 43 40 92 76

Ou centresocial.legrandluce@wanadoo.fr